

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant le stationnement
Rue Jean-Baptiste Betout et
Avenue du 11 novembre 1918

Madame la Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux d'aménagement du monument aux morts avenue du 11 novembre 1918,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux d'aménagement du monument aux morts situé avenue du 11 novembre 1918, les trois premières places de parking situées rue Jean-Baptiste Betout à droite en montant la rue seront réservées pour le stockage du matériel nécessaire aux travaux.

De plus, le stationnement sera interdit côté gauche en allant dans le bourg avenue du 11 novembre 1918 de l'intersection avec la rue Jean-Baptiste Betout jusqu'à la voie située après le monument aux morts pour permettre à l'entreprise Colas de réaliser des travaux en toute sécurité.

Cette réglementation à valable à compter de ce jour jusqu'au 19 décembre 2025.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société COLAS, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.

La société COLAS devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention au 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie

M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES

Le Département de la Haute-Vienne,

La Cabinet Déjante,

La société COLAS

Fait et arrêté à Bessines, le 8 décembre 2025

La Maire,



Andréa BROUILLE